Conseil Départemental, séance du jeudi 20 juin 2019

Débat de politique départemental

Comment envisagez-vous le rôle du Département avec la mise en œuvre du R.U.A

Intervention de Sophie HERVE

La volonté affichée par le Président Macron en septembre 2018 de créer un Revenu Universel d'Activité, appelé à regrouper, à compter de 2020, différentes prestations de solidarité et, au moins : le RSA, les aides au logement et la prime d'activité, a débouché sur l'ouverture d'une concertation jusqu'à la fin de l'année.

Puis une loi est annoncée dans la foulée. Pas sûr d'ailleurs que les délais seront tenus, tellement ce projet soulève de débats, sans compter les aspects plus techniques qui prendront du temps.

Par conséquent ce matin, ce qu'il nous semble important de savoir, ce n'est pas tant comment notre collectivité sera concernée par le déploiement de ce nouveau dispositif au contenu encore flou, mais plutôt de déterminer les positions que nous prenons dans le déroulement de cette phase de concertation.

En effet, il convient d'être clair sur notre conception de ce nouveau Revenu Universel d'Activités, si tant est que nous puissions nous rejoindre toutes et tous ici sur ce sujet.

Pour notre part, nous soulevons plusieurs aspects qui nous semblent fondamentaux.

Et tout d'abord sur les objectifs de ce RUA. Il repose sur une volonté de simplifier les démarches, personne ne va s'en plaindre, sauf que cela ne saurait suffire.

Il est question de le rendre automatique. Là encore cela nous semble aller dans le bon sens, surtout lorsque l'on connaît le niveau de non recours aux droits souvent évoqué ici. Même si à l'évidence, percevoir une prestation sans la demander soulève des questions légitimes qui ne sont pas que techniques.

Mais cette automaticité nous renvoie immédiatement à la question de l'ambition de ce nouveau dispositif... Une étude récente estime que l'Etat économise actuellement 6 milliards d'euros avec le non recours. Un tiers des bénéficiaires potentiels du RSA et 20 % de ceux de la prime d'activité ne demanderaient pas ces aides sociales actuellement.

Et comme personne ne comprendrait que le socle du RUA soit inférieur à celui des socles cumulés des prestations actuelles qu'il regrouperait, nous savons par exemple que des associations majeures estiment qu'il devra se situer au minimum aux alentours de la moitié du salaire médian, soit 850 Euros par mois, il semble bien que cette réforme doit conduire à accroitre considérablement le financement de la solidarité. Tant pour l'Etat que pour les Départements.

Forcément, à ce stade d'analyse, nous ne pourrions que nous en réjouir, considérant que le niveau actuel des prestations sociales ne permet pas de vivre dignement (je rappelle que le RSA socle est actuellement de 550 Euros).

Par conséquent si les moyens budgétaires adéquates sont affectés à ce RUA pour qu'il puisse permettre demain à tout un chacun de vivre décemment et de bénéficier pleinement de ses droits, alors nous applaudirons!

Sauf que, lorsque l'on constate la réalité des orientations et des décisions politiques du pouvoir en place, nous ne pouvons plus que douter de cet objectif.

D'autant que ce regroupement de prestations vise à inciter le retour à l'emploi à partir de cette philosophie très « macronienne » qui transpire dans le plan de lutte contre la pauvreté, je cite de lutter « contre l'assistanat ». En oubliant qu'une partie de nos concitoyens ne peuvent pas exercer une activité professionnelle permanente. Et en oubliant surtout de dire que le travail ne protège plus nécessairement de la pauvreté.

Et je passe ici, sans pour autant l'oublier, sur ce que pense le Président des aides sociales...

Le nom choisi pour ce dispositif est d'ailleurs contradictoire avec cette philosophie... Un Revenu universel ne devrait pas dépendre de l'exercice d'une activité, d'autant qu'une partie des bénéficiaires des minimas sociaux ne peuvent pas travailler pour des questions d'âge, de handicap, de contrainte familiale, d'absence d'offre d'emploi etc....

Ce que propose de faire le gouvernement malgré le nom utilité, ce n'est donc pas un revenu minimum garanti, ce n'est pas non plus un revenu minimum d'activité pour toute personne salariée puisque le SMIC existe déjà.

Alors c'est quoi ? Un moyen de généraliser l'obligation de contreparties aux aides sociales ? Un levier pour faire des économies ?

Sur ce premier aspect, notre position est claire : avec le futur RUA, il ne pourra pas y avoir de perdants parmi les foyers les plus démunis de notre société si riche.

Il y aurait encore tant à dire, mais faute de temps, je terminerai sur l'autre volet qui inquiète fortement : le contenu du RUA.

C'est ainsi qu'il est envisagé, par exemple, d'y intégrer l'allocation adulte handicapée (AAH) à partir d'une faible base, le montant de 580 Euros est évoqué, afin de pousser les bénéficiaires à retrouver une activité rapidement.

Une aberration lorsque l'on sait que la perte d'autonomie, le handicap et l'invalidité ne sont pas par nature à lier à la notion de perte d'activité économique. De multiples facteurs sociaux, psychologiques et physiques rentrent en compte.

Nombre de personnes handicapées se retrouvent de fait dans l'incapacité à travailler et doivent recevoir de la part de la solidarité nationale des moyens convenables d'existence.

La présence des aides au logement dans le RUA soulève également de multiples questionnements.

Les APL ne concernent pas actuellement que les bénéficiaires des minimas sociaux, et on peut douter que certains bénéficiaires actuels puissent être éligibles demain au RUA. Comme on peut douter que ceux qui le seront, mobiliseront bien le RUA, la stigmatisation des minimas sociaux n'étant pas à sous-estimer.

Et que dire de la probable disparition de l'ASS (l'allocation spécifique de solidarité), qui permet aux chômeurs de longue durée de continuer à valider des droits à la retraite.

Sans parler des conséquences de la fusion de prestations qui ont des objets différents. Ainsi un couple au SMIC avec enfants perçoit actuellement la Prime d'Activité et l'APL. Demain, ils devraient bénéficier logiquement du RUA. Mais à partir de quel engagement à signer? Quelle contrepartie devront-ils assumer?

Autre exemple, le RUA pourrait être suspendu en cas de refus de deux d'offres d'emploi qualifiées de « raisonnables ». Par conséquent ce refus entrainerait la suppression de l'actuel APL et l'expulsion du logement.

Des illustrations parmi tant d'autres des écueils à éviter à travers ce RUA.